



Grands Défis Canada^{MD}
Grand Challenges Canada

Politique d'accès aux données

Grands Défis Canada s'est engagé à optimiser l'utilisation des données afin de favoriser l'application des connaissances pour mettre au point des solutions qui permettent de sauver des vies. Pour atteindre cet objectif, les données doivent être largement et rapidement mises à la disposition du milieu de la recherche de Grands Défis Canada et de la communauté de la santé mondiale par des pratiques éthiques et efficaces en matière d'accès aux données¹.

BUT DE L'ACCÈS AUX DONNÉES

L'accès aux données vise à promouvoir :

- *L'innovation*, en encourageant la diversité d'analyse et d'opinion, en facilitant l'évaluation d'autres hypothèses, la méta-analyse et la synthèse des résultats des projets individuels dans un ensemble plus vaste, et en permettant l'application coordonnée des connaissances scientifiques, sociales, et commerciales afin d'élaborer des solutions à des problèmes complexes.
- *La collaboration* entre les projets connexes et les programmes Grand Défis, les chercheurs et les établissements, et entre les diverses disciplines pour favoriser une productivité et une créativité accrues.
- *L'efficacité*, en empêchant le dédoublement inutile des efforts et en facilitant les analyses secondaires et l'enrichissement des données existantes, ce qui permet de réorienter les ressources vers les projets les plus prometteurs afin de maximiser l'impact des investissements.
- *La responsabilité*, en encourageant la vérification et l'analyse indépendantes, améliorant ainsi la qualité des données et des extraits.
- *Le renforcement des capacités*, en facilitant la formation de nouveaux chercheurs et en permettant l'accès aux données pour l'analyse secondaire et la stimulation d'idées audacieuses et novatrices, ce qui est particulièrement important pour les chercheurs des pays en développement.

PRINCIPES DIRECTEURS DE L'ACCÈS AUX DONNÉES

L'accès aux données sera facilité conformément aux principes suivants :

¹ L'accès aux données représente une élaboration du deuxième principe directeur de la Politique d'accès mondial de Grands Défis Canada, qui stipule que les connaissances acquises grâce à la recherche financée devraient être largement et rapidement diffusées entre les projets connexes et la communauté scientifique mondiale.

DES IDÉES AUDACIEUSES
AYANT UN GRAND IMPACT

Promotion du bien commun

Les données seront partagées aussi largement et aussi rapidement que possible pour favoriser l'innovation et optimiser les perspectives d'application des connaissances en solutions sauvant des vies. L'accès aux données devrait accroître la valeur de la recherche et faire avancer les objectifs des programmes Grands Défis.

Respect

Le respect de la diversité culturelle, de l'intégrité scientifique et de la vie privée des personnes et des communautés qui fournissent des données sera garanti dans toutes les activités d'accès aux données. Le respect doit également s'étendre aux questions relatives à l'attribution aux chercheurs et aux établissements qui partagent des données.

Intendance

Ceux qui collectent, produisent, partagent et utilisent des données sont responsables de garantir la qualité, la sécurité et des modes d'accès et d'utilisation des données qui soient compatibles avec les lois, les règlements et les normes de conduite éthique de la recherche applicables tel qu'énoncé dans la Politique en matière d'éthique de Grands Défis Canada.

Proportionnalité

Une approche proportionnelle sera adoptée en faisant un arbitrage entre les besoins des chercheurs et ceux des communautés et des commanditaires qui s'attendent à ce que les activités pour lesquelles ils fournissent des données ou des ressources engendrent des avantages sur le plan de la santé. Les risques et les avantages associés à l'accès aux données seront pris en considération au moment de partager des données.

Réciprocité

L'objectif de faire profiter les gens et les communautés qui encouragent et appuient une étude, qu'ils soient participants à la recherche ou chercheurs, devrait être privilégié dans la mesure du possible, et il revêt une importance particulière dans le cas des personnes et des communautés des pays en développement. Le partage de données qui est susceptible de promouvoir des solutions innovantes à des défis mondiaux est une façon de s'assurer qu'il y ait des avantages en retour.

EXIGENCES RELATIVES À L'ACCÈS AUX DONNÉES

Les exigences suivantes sont applicables aux données collectées et générées par la recherche financée en tout ou en partie par Grands Défis Canada. Au minimum, le terme « données » désigne les ensembles de données quantitatives et qualitatives finales, annotées, et les renseignements connexes, tels que les métadonnées, les listes de codage, les dictionnaires de données, les questionnaires et les protocoles².

1. **Engagement à réaliser l'accès aux données.** Tous les bénéficiaires doivent s'engager à se conformer aux dispositions de la présente politique. Grands Défis Canada peut

² Exclusions : Les cahiers de laboratoire, les ensembles de données partiels, les analyses préliminaires, les communications avec des collègues, les ébauches d'articles scientifiques, les protocoles de recherche non publiés, les plans de recherche futurs et les objets physiques tels que les échantillons de laboratoire. À noter que, dans certains cas, des éléments pourraient être applicables en vertu de la Politique d'accès mondial.

exiger que les bénéficiaires de financement élaborent et soumettent des plans d'action détaillant la manière dont l'accès aux données sera mis en œuvre. Les bénéficiaires de financement doivent veiller à ce que les aspects pertinents de leurs propositions de financement soient favorables à l'accès aux données, à savoir des autorisations de partager les données sont incluses dans les documents de consentement éclairé, dans les approbations des comités d'éthique de la recherche et dans les accords de collaboration et de consortium. Les coûts financiers requis pour rendre les données accessibles peuvent être inclus dans les budgets des projets proposés et seront soumis à un examen et une approbation.

2. **Dépôt dans des référentiels de données.** Les bénéficiaires de financement doivent déposer les données provenant de la recherche financée par Grands Défis Canada dans des référentiels en libre accès. Lorsque des référentiels en libre accès pertinents ne sont pas disponibles pour un ensemble de données, les bénéficiaires doivent proposer des solutions de rechange pour assurer l'accès, en tenant compte de la facilité de consultation de l'ensemble de données et de la durabilité de l'accès à long terme. Les bénéficiaires de financement sont invités à consulter le Registry of Research Data Repositories (registre des dépôts de données de recherche) à <http://www.re3data.org>, et d'autres catalogues similaires pour identifier des référentiels appropriés.
3. **Calendrier pour la diffusion des données.** Les bénéficiaires de financement doivent rendre les données librement accessibles dans les 12 mois suivant l'achèvement d'un projet de recherche financé par Grands Défis Canada. Toute exception à ce délai doit être approuvée par écrit par Grands Défis Canada, à sa seule discrétion. Les ensembles de données qui sous-tendent les publications traitant de la recherche financée doivent être librement accessibles dès la publication, et ces publications doivent indiquer aux lecteurs la façon d'accéder à l'ensemble de données sous-jacent. Grands Défis Canada reconnaît la valeur de la propriété intellectuelle et de la commercialisation, ainsi que des avantages liés à l'utilisation initiale et continue des données, mais non à une utilisation prolongée ou exclusive. Dans certains cas, la protection de la propriété intellectuelle, des lois ou des règlements peuvent retarder ou empêcher l'accès aux données. Dans de tels cas, les bénéficiaires doivent fournir une justification du retard ou de l'exonération de l'exigence relative à l'accès aux données.
4. **Rapports.** Les bénéficiaires de financement doivent présenter des rapports périodiques sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'accès aux données, y compris après l'achèvement du projet de recherche financé.

Dernière mise à jour : le 15 juillet 2019